

ÉLECTRIFICATION DU RÉSEAU FERROVIAIRE Le code des marchés publics sera-t-il respecté ?

La réalisation du programme d'électrification du réseau ferroviaire national par les entreprises filiales de la SNTF et de Sonelgaz risque-t-elle de contrevenir aux dispositions du code des marchés publics ?

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Mercredi soir, les filiales Kahrakib et Kahrif de la Société nationale de l'électricité et du gaz (Sonelgaz) et les filiales Rail Electr et Infrarail de la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) ont créé un groupement d'entreprises nationales. Dénommé Generf, ce groupement momentané est le fruit du travail d'un groupe mis en place voilà moins d'un mois par les groupes Sonelgaz et SNTF.

Generf est appelé à participer à la réalisation de projets d'électrification du réseau ferroviaire national. Un accord-cadre, acte de naissance de Generf, a été signé en présence des ministres des Transports et de l'Energie et des Mines, MM. Amar Tou et Chakib Khelil. Il s'agira ainsi pour ce groupement, le premier du genre, de participer au programme de modernisation du rail, engagé par l'Agence nationale d'études et de suivi de la réalisation des investissements ferroviaires (Anesrif).

Doté d'une enveloppe de l'ordre de 21 milliards de dollars (plus de 1 700 milliards de dinars), ce programme de modernisation couvre la période 2009-2014 et dont un des volets importants porte sur l'électrification.

Celle-ci concernera ainsi quelque 9 000 km de voies ferrées. En vue d'assurer ses approvisionnements, ce groupement a déjà retenu des fournisseurs locaux. Il s'agit des entreprises Enicab et Cabel pour la fourniture de câbles et conducteurs et des sociétés Baticim et Ferroviaire pour la fourniture des supports caténaires et autres équipements métalliques.

Tel qu'affirmé par les deux responsables ministériels, le lancement de ce groupement vise à concrétiser un quadruple objectif. Celui de mobiliser les moyens des entreprises nationales, longtemps décredibilisées, ainsi que l'expertise locale notamment celle de la filiale Rail Electr, quelque peu marginalisée malgré son expérience.

Et d'autant, laissera entendre Amar Tou, que le choix recours aux entreprises étrangères, longtemps privilégié, est remis en cause dans le contexte de crise financière. Et, relèvera le ministre des Transports, que le personnel mobilisé pour le projet d'électrification du réseau ferré de la banlieue algéroise, sous la férule du français Alstom, est à plus de 90% algérien. Mais aussi Generf doit contribuer à booster le développement d'une industrie nationale intégrée du rail.

Voire, concernant Generf, compenser l'échec patent de l'appel d'offres international lancé pour l'électrification de la rocade Nord. Un appel d'offres qui sera relancé, affirmera Amar Tou. Néanmoins, la réalisation de ce programme d'électrification risque-t-elle de contrevenir aux dispositions du code des marchés publics ?

Une question pertinente d'autant que le groupement Generf est déjà mis en rails et participera à tous les appels d'offres qui seront lancés dans le cadre du programme de modernisation du rail.

Voire que la préférence lui sera donnée pour concrétiser la réussite de ce programme, quitte à recourir au gré à gré ou au passer-outré, selon le ministre des Transports. Or, ces deux procédures, prévues par le code des marchés publics, restent exceptionnelles et répondent à des considérations spécifiques.

Pourtant, Amar Tou a affiché sa préférence pour ces procédures, arguant que le cadre juridique existe. Un avis qui contraste avec celui du premier responsable de l'Anesrif selon lequel il reste à régler les formalités d'attribution de certains tronçons du réseau à électrifier et à se conformer aux dispositions du code des marchés.

C. B.

RÉHABILITATION DU RÉSEAU FERRÉ Mille kilomètres «délaiésés» sont concernés

Mille kilomètres de voies ferrées «délaiésés» selon le ministre des Transports, Amar Tou, seront réhabilités. Des appels d'offres seront lancés incessamment en ce sens. Ces voies relient notamment Guelma à El-Khroub (est du pays) et Relizane à Mostaganem (ouest).

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la réalisation du troisième programme quinquennal de développement (2009-2014). En précisant que la modernisation du réseau ferré concerne 3 000 kilomètres et que 4 000 kilomètres sont en cours de réalisation ou de lancement d'appels d'offres, 2 000 km en cours d'étude et que la réalisation de la boucle est-sud-ouest est impulsée.

C. B.

ENSEIGNANTS CONTRACTUELS Cap maintenu sur la protesta

Les enseignants contractuels ne désarment pas. Empêchés, mercredi dernier, d'aller au bout de leur sit-in devant la présidence de la République, ils comptent s'illustrer demain dimanche à travers une action de protestation similaire devant la Commission consultative de promotion et de protection des droits de l'homme.

Sofiane Aït Ifflis - Alger (Le Soir) - La décision de reproduire la protesta a été prise jeudi par les membres du conseil national du Conseil national des

enseignants contractuels (Cnec) réunis au siège du Snapap. Ce conseil, élargi aux présidents des bureaux de wilaya du syndicat, a eu à évaluer le sit-in observé mercredi devant la présidence de la République.

Le sit-in, lit-on dans un compte-rendu de la réunion du conseil national du Cnec, a été observé jusqu'à 18 heures seulement.

«La protestation n'est pas allée au bout des 24 heures convenues en raison de la répression qui s'est abattue sur les enseignants protestataires et les menaces dont ont fait l'objet les femmes enseignantes», a informé le Cnec dans un communiqué public. Rappelons que les enseignants

contractuels luttent depuis plusieurs années pour leur recrutement en qualité d'enseignants permanents ainsi que pour le paiement de leurs arriérées de salaire. La tutelle conditionne le recrutement des enseignants contractuels par une soumission à concours.

Les enseignants contractuels contestent l'obligation qui leur est ainsi faite, estimant qu'il est pour le moins incongru de soumettre à concours de recrutement un enseignant qui cumule dix années d'enseignement.

La tutelle maintient son préalable et les enseignants leur protestation. Une véritable épreuve d'endurance est engagée.

S. A. I.

LE D^r BERKANI RÉÉLU AU CONSEIL DE L'ORDRE ET DE DÉONTOLOGIE MÉDICALE :

«Nous appelons à un débat national sur la santé»

Le Conseil de l'ordre et de déontologie médicale a procédé, jeudi à l'INSP d'El-Biar, à l'installation du nouveau bureau issu de la dernière assemblée générale tenue il y a un mois. Ce n'est que jeudi que l'installation du président du conseil a été effective.

Rosa Mansouri - Alger (Le Soir) - La confiance a été renouvelée au D^r Mohamed Berkani Bekkat, à la tête de cette institution depuis deux ans.

Lors d'une conférence de presse, animée en marge de cette assemblée, le nouveau président a tenté de broser un tableau sur ses deux années passées au sein de cette institution, relevant en priorité le manque de confiance et de coopération des pouvoirs publics et des tribunaux à l'endroit du conseil.

«J'ai l'impression qu'on a peur de nous. Pourtant nous sommes une institution de l'Etat», dit-il.

Le manque de confiance vient également du citoyen qui, généralement préfère s'adresser directement à la justice plutôt que de saisir le conseil, dans les cas d'erreurs médicales et de litiges avec

les médecins. Entre 2006 et 2008, le conseil a reçu seulement 500 plaintes émanant de citoyens et qui concernent, dans la plupart du temps, des litiges et des erreurs négligeables. 50 affaires sont par ailleurs définitivement traitées et les autres en cours.

Fraîchement réélu, le D^r Berkani a plaidé pour «la dépénalisation de l'erreur médicale» qui, selon lui, ne doit pas être confondue avec la faute médicale qui, elle n'est pas excusable.

Il affirme que 23 fautes médicales sont énumérées et décrétées par le code de déontologie médicale.

«La justice, avant d'enrôler une affaire concernant un médecin, devrait demander l'avis du conseil, pour une meilleure coopération et une justice équitable», a soutenu le conférencier, expliquant sa démarche par le fait que beau-

coup d'affaires signalées à la justice ne relèvent pas du pénal et que, peut-être, une simple conciliation suffirait pour régler le litige.

Evoquant, par ailleurs, l'acte médical, le D^r Berkani appelle les autorités chargées du secteur à ouvrir un débat national sur la santé ou des assises nationales pour évaluer la situation actuelle du secteur, au milieu des réformes, et ce, avec la participation de l'ensemble des partenaires susceptibles d'avancer une réflexion et une contribution de qualité pour l'évolution du secteur.

A titre d'exemple, les textes de loi sur la protection sanitaire datent de 1985 et leur révision n'est pas encore effective. La contractualisation ne connaît pas de concrétisation sur le terrain et le générique peine à trouver sa place dans le mode de consommation des médicaments par les malades. Autant de questions qui nécessitent des réponses et des actions fiables.

Prenant le relais lors des questions-réponses, le vice-président du conseil, D^r Kaceb est revenu sur le problème

des études médicales qui, selon lui, dépendent exclusivement et uniquement des instituts d'études médicales et le fait que toute les formations continues qui se déroulent en dehors de ces écoles nationales, ne sont pas reconnues par le Conseil de l'ordre et de déontologie médicale, comme par exemple les formations suivies par des médecins généralistes en échographie et radiologie.

«Ces spécialités sont considérées illégales par notre institution», dit-il. à propos des diplômes, le président du conseil a rappelé l'affaire en justice qui oppose le journaliste d'El Watan Salima Tlemçani à un médecin charlatan.

«Nous avons été saisis par la justice dans cette affaire. Et nous allons témoigner», souligne le D^r Berkani, et d'ajouter que le médecin en question n'est pas inscrit sur le registre du conseil et que son travail est illégal. «Nous lui avons adressé deux convocations et il ne s'est jamais présenté. Donc, pour nous, il n'est pas médecin en exercice», confirme-t-il.

R. M.

SUICIDE EN ALGÉRIE

Un fléau enraciné depuis 1964

Que faut-il comprendre ? Qui est concerné par ce phénomène ? Comment peut-on faire face et agir vite ? Comment notre société prend-elle en charge cet acte volontaire et dramatique ? Toutes ces questions évoquent un seul drame, une seule souffrance, celui du suicide.

La question a été débattue jeudi après-midi au Cercle Frantz-Fanon, de Riadh-El-Feth par la Fondation Mahfoud-Boucebci Recherche et culture, qui a convié plusieurs spécialistes de différents domaines pour lever le voile sur cette mort muette des Algériens.

Lorsqu'on sait qu'un travail de recherche effectué par le professeur Boucebci en 1964 a révélé que Alger était en cette année-là, la capitale la plus touchée par le suicide, il serait difficile de parler aujourd'hui d'un phénomène nouveau, à la différence qu'en 2009, aucune étude n'a été réalisée par nos autorités pour mesurer l'ampleur de ce fléau social. Le président de la Société algérienne de médecine légale,

P^r Madjid Bessaha, qui est intervenu lors de cette conférence-débat, a indiqué que sur un total de 1 097 autopsies pratiquées entre les années 2000 et 2003, il a été enregistré 186 cas de suicide, alors que durant la période 2004-2007, il y a eu 916 autopsies pratiquées, avec 105 cas de suicide, selon les statistiques enregistrées au niveau du service de médecine légale de l'hôpital Mustapha-Pacha.

Le professeur Bessaha a indiqué que 65,50% des suicidés étaient des personnes célibataires, 69,42% de sexe masculin et 58,30% avaient moins de 30 ans.

Le nombre de tentatives de suicide reste très élevé et est souvent pratiqué par des jeunes filles. Expliquant le phénomène d'un point de vue psychiatrique, le psychiatre Maâmar Aouchiche le qualifie de geste de désespoir, de lassitude et de manque d'estime de soi.

«Le suicide est un geste de désespoir de la part de la personne suicidaire qui se trouve souvent dans un état dépressif, d'anxiété, de mélancolie ou d'anxiété», dit-il. A ce jour, la seule stratégie de lutte contre le suicide est menée par les services de la DGSN, où

l'on enregistre un nombre important de suicidaires. «Le stress quotidien et la proximité de l'arme s'avèrent les principaux indicateurs et causes de suicide chez ces personnes», a indiqué M^{me} Dalila Zouad, psychologue clinicienne à la Sûreté nationale, qui a présenté les principaux axes de cette stratégie qui, d'ailleurs, a fait l'objet de critiques et d'appréhensions de la part des présents.

Ces derniers ont soulevé une autre réalité, qui fait que les policiers qui présentent des troubles psychologiques ne s'adressent pas à la cellule d'écoute du milieu professionnel, mais à des médecins et psychologues externes.

Il est à préciser que les débats se sont beaucoup focalisés sur la violence familiale, comme cause majeure du suicide. Les sociologues qui ont participé à ce débat ont démontré que l'environnement social, éducatif et professionnel est le premier facteur favorisant le suicide.

Autrement dit, il est temps de guérir les maux sociaux pour trouver des réponses au suicide et autres phénomènes, comme la toxicomanie.

R. M.